

DEMANDE DE CARTE PERSONNELLE D'ACCES AUX DECHETTERIES INTERCOMMUNALES



Afin d'améliorer l'accueil des usagers particuliers ou professionnels dans les déchetteries intercommunales, une carte personnelle **doit être obligatoirement présentée aux gardiens des déchetteries** afin de pouvoir pénétrer dans la déchetterie pour déposer vos déchets.

Cette carte est réservée aux habitants des communes adhérentes à la communauté de communes du Val de Drôme.

Pour les particuliers, cette carte est gratuite.

Pour les professionnels, un pré-paiement de 50 euros vous sera demandé.

Application du règlement intérieur : Respecter les consignes du gardien.

Le rôle du gardien : le gardien est présent en permanence pendant les heures d'ouverture de la déchetterie, il est chargé :

- d'accueillir, d'informer et de conseiller les usagers,
- de veiller à la propreté du site,
- de veiller au respect des consignes de tri et de séparation des matériaux,
- d'assurer l'ouverture et la fermeture de la déchetterie.

Il peut interdire l'accès au site à tout contrevenant ne respectant pas le règlement intérieur affiché en déchetterie.

Les usagers doivent se conformer aux règles de sécurité et de circulation sur le site (arrêt à l'entrée, limitation de vitesse, sens de rotation...). Les usagers doivent quitter la plate forme dès le déchargement terminé afin d'éviter tout encombrement.

Madame Monsieur Société :

Nom : Prénom :

Adresse.....

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Activité* :

Code siret* :

*Champ obligatoire pour les professionnels uniquement

Joindre un justificatif de domicile :

✂-----

Attestation de demande de carte de déchetterie à conserver en l'attente de la carte définitive



Nom : Commune :

Société :

Demande de carte effectuée le :

Déchetterie de :

Gardien :

Au-delà d'un délai de 3 semaines, merci de contacter la CCVD au 04 75 25 43 82